

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230055

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »
- (2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »
- (4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

**CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX ENEDIS - PARCELLE
COMMUNALE DE LA HALLE PLACE LOUIS DE LA BARDONNIE**

VU le Code de l'Énergie et notamment les articles L.323-3 et suivants et R.323-1 et suivants ;

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret N°67-886 du 06/10/1967 ;

VU le projet de servitude porté en annexes ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'avec le chantier de rénovation de La Halle, se présente l'occasion d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique du quartier ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité la collectivité pour autoriser le passage de réseaux sur sa parcelle en vue de desservir notamment le bâtiment du Crédit Agricole accueillant prochainement des établissements de formation (Campus Connecté, AF2P, CNAM...) ;

CONSIDÉRANT que cette servitude porte sur la parcelle communale référencée DN 188 pour 633 m² et est accordée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** à titre gratuit la constitution d'une servitude d'accès et de passage de réseaux au profit de la Société ENEDIS sur la parcelle accueillant la Halle de BERGERAC cadastrée DN 188 pour 633 m², sise Place Louis de La Bardonnie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à cette création de servitude.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

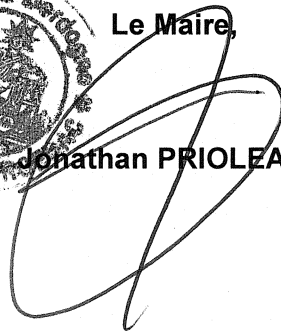
Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD